

Conteur 8

Sur l'assurance qu'il vous a plu me donner, que l'acte  
 de S. Exc pour acheter de chevaux seroit valide, ien ai  
 achete, au marche d'Vtrecht quatre pour mon carosse,  
 maintenant venant iij a Bommeil l'on ne me les  
 veut passer, ainsi sont arreste, a cause que tous  
 les actes que S. Exc a donne devant le premier iour  
 du fevrier sont reuogues, surquoy ie vous supplie  
 bien humblement de me faire ceste faueur, que de  
 mettre sur la marge dudit acte en un mot ou deux  
 que ledit acte est valide, et prolongue, iusques asteur  
 et sur cela, le maistre de licentes de ceste ville me  
 les ferat passer, ainsi comme il me promet, ou  
 bien, il vous plairat de m'assister aupres de S. Exc  
 pour auoir l'adite ~~et~~ prolongation, car ie donnaij  
 caution dans la ville de Bodeuc pour dix mille  
 eslus que ledits chevaux ne sortiront pas de la Mayerie  
 laquelle maintenant est dependante de prouincet vnies  
 esperant doncques ceste grace de S. Exc, et ceste faueur  
 de vostre personne, vous donnaij assurance que ie la  
 recognoistrai ainsi comme ie dois et me diraij

# par Messrs les Estats

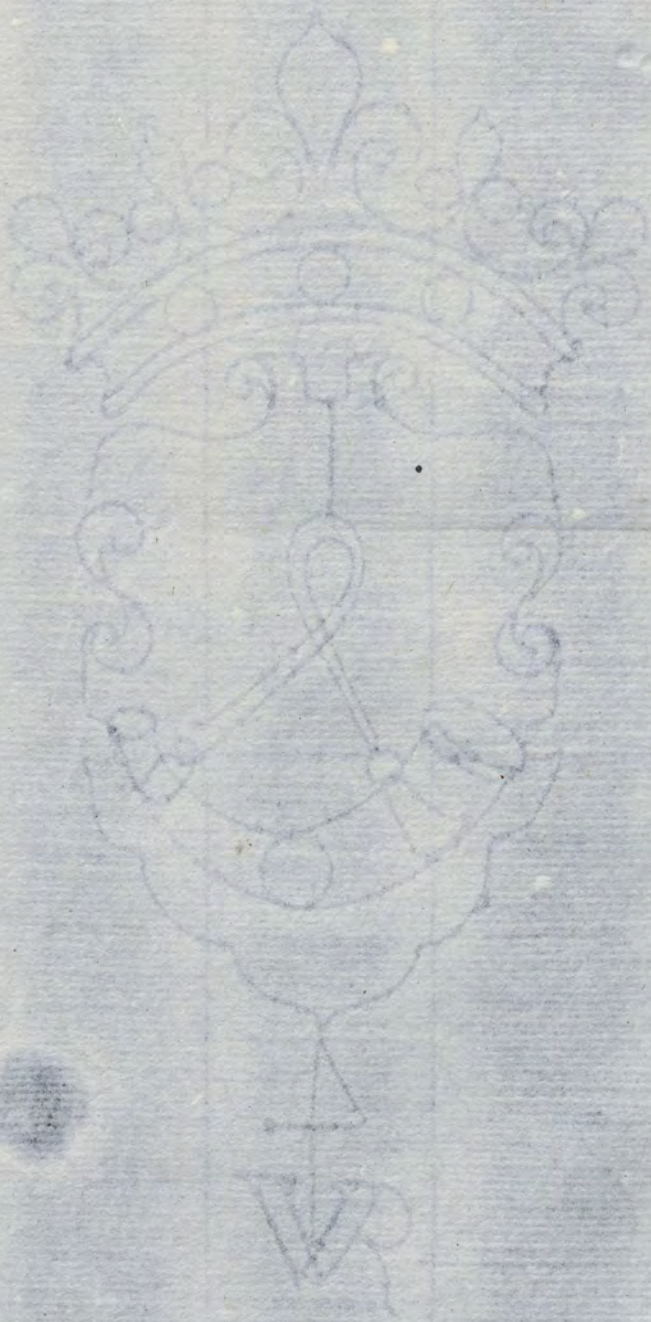
Conteur

Et plus humble seruiteur  
 J. Hoensbroeck

Bommeil ce 10 de Avril  
 1636

Hug. 37.





Monsieur

Monsieur Huygens Sec<sup>r</sup> de  
S<sup>te</sup> Ch<sup>te</sup> de  
Orange. etc  
Ala Haye